



FEDERATION DES ENTREPRISES
DU COMMERCE
ET DE LA DISTRIBUTION

Communiqué de presse

Paris, le 21 mars 2008

La FCD tient à préciser que Leclerc et Intermarché n'ont jamais adhéré à la Fédération qui représente la branche à laquelle ils appartiennent.

A leur demande, ils ont bénéficié en 2006 et 2007 du statut d'associé, prévu par le Règlement intérieur, qui permet d'assister à certaines commissions. Ce statut étant provisoire (pour une durée maximale de deux ans), Leclerc et Intermarché ont été invités en février à devenir membres à part entière, ce qu'ils ont refusé, contrairement à Système U qui a adhéré à compter du mois de juillet.

La porte reste ouverte : il y a un temps pour jouer « perso » la promotion de son enseigne et un temps pour participer au débat collectif dans un souci d'intérêt général.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 650 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

Contact : Muriel Hoyaux (FCD) - Tél : 01 44 43 99 01 - Fax : 01 47 20 53 53